



LA LETTRE D'INFORMATIONS 1.2022

Janvier 2022

Contacts secrétariat :

4 ROUTE DE SAINT-AMBROIX

30430 ST JEAN DE MARUEJOLS

06 31 36 95 96 (messagerie) gdsa30@gmail.com

Site web : www.gdsa30.fr

Chères et chers collègues, apicultrices, apiculteurs,

L'année 2021, marquée en outre par une pesante gangrène sociale due à la pandémie, a été, à en croire tous les commentaires apicoles, la pire de cette décennie pour l'apiculture. Toutefois, apiculteurs gardois, nous devons modérer cette analyse à notre égard : Malgré un printemps ravagé et ravageur en Avril, nous avons eu l'agréable surprise de quelques belles miellées, notamment sur les Lavandes ... Malgré les famines de la fin d'été, pour ceux qui y ont été attentifs et pas trop agressés par *Vespa Vélutina*, la préparation à l'hivernage a pu être menée dans de bonnes conditions. Attendons maintenant le redémarrage pour tirer les conclusions et faire le bilan hivernal.

-Vie du GDSA : Nous avons enregistré 362 adhésions en 2021, donc une légère augmentation de l'effectif. Il nous reste une grosse marge de progression quand on sait qu'il y a 750 apiculteurs déclarés sur le Gard. La moitié des adhérents possèdent moins de 10 ruches ... Nos Techniciens Sanitaires Apicoles ont pu procéder à 73 visites de ruchers, quasiment toutes réalisées à l'automne. Pour pérenniser notre équipe d'agent sanitaire nous maintenons l'appel à candidature TSA (formation en 2022) auprès des apiculteurs possédant quelques années de (bonnes) pratiques apicoles (voir au verso du Bulletin d'Adhésion).

Notre mutation vers le GDS multi-espèces, avance « doucement » (adaptations multiples pour la gestion). La Section Apicole Régionale, qui a pu fonctionner grâce aux visioconférences, nous apporte un large soutien financier et logistique dans le domaine sanitaire. C'est elle qui organise les formations de Technicien Sanitaire. Nous avons toujours besoin de nouvelles énergies pour soutenir nos diverses missions, alors n'hésitez pas à rejoindre notre équipe et à réinvestir vos compétences à nos côtés (voir au verso du Bulletin d'Adhésion).

-Le PSE 2022 est organisé de manière plus cohérente :

Mise à disposition d'ApiVar ou ApiTraz pour un traitement en conventionnel : La molécule active, Amitraze, est identique pour les deux ; Les lanières ApiTraz mesurent 30cm et sont plus adaptées à la ruche Dadant.

Mise à disposition (à nouveau) d'Apilife, à base de Thymol et Huiles essentielles pour un traitement en « Bio ». Ces seuls traitements peuvent se révéler insuffisants. Un suivi par comptage de l'infestation « varroas » peut vous orienter vers un traitement complémentaire hivernal ou d'appoint en saison à base d'Acide Oxalique.

Mise à disposition, pour se faire, d'Apibioxal, sachet de 35g ou 175g, et de Varromed. Il est indispensable de consulter les fiches annexes (voir RCP de ces médicaments et Plan de Distribution 2022).

Les frais de port, pour l'Expédition sont réévalués pour 2022 : Un petit calcul est à faire - exemple pour une demande de 2 sachets Api-Bioxal et de 7 étuis ApiTraz, soit 9 unités (3+6), donc 10€+6 fois 1,5€, soit 19€.

Récupération des lanières usagées ApiVar, et aussi désormais ApiTraz :

Nous encourageons votre démarche écoresponsable à la récupération des lanières par l'octroi d'un avoir de 3€ par étui de 10 lanières ApiVar et ApiTraz usagées rapporté, soit à l'AG, soit lors des réunions de Distribution (Avoir déductible sur vos commandes ou adhésion de l'année suivante).

Deux règles strictes cependant: Les dix lanières doivent être retournées dans l'emballage d'origine ou cerclées par un petit élastique - Le total comptabilisé des retours ne peut dépasser la quantité antérieurement achetée.

Le Bureau du GDSA 30 a le plaisir de vous présenter ses

Meilleurs Vœux pour l'Année Apicole 2022

Nous vous invitons dès à présent à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Mars 2022:
Auditorium du Pôle Culturel de Rochebelle (ALES), 155 Faubourg de Rochebelle

Compte tenu des évolutions sanitaires et administratives possibles, y compris pour le repas d'AG, un « Pass vaccinal devra probablement être exigé, et une annulation, un report ou autre option pourra être envisagé.

Assemblée Générale Ordinaire 2022 de 8h30 à 12h30 - Repas de 12h30 à 14h30

Cette annonce tient lieu de convocation ; l'ordre du jour est le « standard » d'une assemblée statutaire.

La récupération des lanières ApiVar et ApiTraz, usagées aura lieu de 8h30 à 9h00.

*Pour vos candidatures éventuelles et pour **votre procuration** (renvoi important, même sans préciser de nom de la personne mandatée) en cas d'absence à l'AG, merci de vous reporter en page 2 du Bulletin d'Adhésion 2022.*

Causeries d'AG ce même jour de 15h00 à 17h00 : Conférence « INTRANTS APICOLES » par Sébastien HOFFMANN, notre Vêto Conseil - Réseau LUTTE FA et GDSA 30 Section Apicole (la suite ...)

- Le Réseau de LUTTE FA (Lutte collective contre la prolifération du Frelon Asiatique dans le Gard)

Le Réseau progresse et grandit grâce à l'investissement des Intervenants et Référents locaux plus nombreux, grâce aux informations divulguées et au « bouche à oreille », grâce aux formations organisées, grâce à nos achats en matériels d'intervention, grâce aussi aux divers partenariats et soutiens qui se multiplient (collectivités, particuliers, SDIS30). Le caractère bénévole de nos engagements crédibilise grandement toutes nos démarches, qu'il est bon de rappeler : Piégeage de printemps collectif et concerté - Information et association aux repérages des particuliers - Accompagnement des collectivités locales (conventions de partenariat) - Destructions des nids primaires et secondaires (perchistes bénévoles ou employés municipaux formés) - Recensements statistiques.

En 2021, nous accompagnons 35 partenariats avec des collectivités locales, et nous disposons de 5 nouvelles perches dont une perche Airadic Carbone ... Nous avons enregistré 2117 captures de fondatrices au printemps et, jusqu'au 1^o Décembre, nous totalisons 325 nids repérés dont 236 détruits par nos Intervenants. Ces chiffres sont plutôt modestes mais en concordance avec la météo du printemps dernier qui a occasionné un retard de développement et certainement aussi beaucoup de mortalité chez FA. Nous avons noté de grosses disparités de pression devant les ruches suivant les secteurs, et c'est à mettre en parallèle avec un piégeage localement organisé et avec les zones à forte concentration de nids, qui peuvent être maintenant bien identifiées.

En 2022, l'action collective de piégeage doit être fortement accentuée. Chaque apiculteur devrait s'appliquer, même modestement, à gérer avec quelques pièges, la zone autour de ses ruches, à prendre conseil (type de pièges, appâts, entretien et essais) et à faire remonter ses captures et ses remarques, pour une meilleure vision globale, auprès du collectif. Une application va permettre une transmission rapide et un enregistrement simplifié. Cette démarche, assidûment conduite sur trois mois, est primordiale pour un contrôle possible de la prolifération FA.

Voir les appels en page 2 du Bulletin d'Adhésion **Contact sur :** gdsa30.piegeagefa@gmail.com

- Le RUCHER ECOLE « LES CHAMPS D'APIBIO » de ROUSSON :

L'Association « LES CHAMPS D'APIBIO », engagée dans des actions pédagogiques autour de la Biodiversité, a créé un RUCHER ECOLE en 2021, en partenariat avec le GDSA 30. Les inscriptions 2022 sont ouvertes et les cours débiteront le 9 Avril. Pour tous renseignements et pré-inscriptions vous pouvez contacter Jean DESCLOUX, le responsable du cours sur jean.descloux30@orange.fr ou au 06 32 38 44 29.

- SAG 30 et GDSA 30 : Deux structures associatives complémentaires sur le département du Gard

Le Syndicat d'Apiculture du Gard (SAG 30) a pour rôle, avec les autres syndicats regroupés autour de l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française), de promouvoir et défendre les intérêts de notre activité apicole auprès des autorités compétentes et des organismes d'intérêt pour la filière apicole ; de mutualiser et diffuser des informations par des conférences, des articles de presse, des newsletters ou sa revue Api-info ; de dispenser des formations via son Rucher école ; de participer à des manifestations et des salons pour faire connaître l'importance de l'Abeille et l'apiculture.

Adhérer au syndicat, c'est : défendre l'abeille et son écosystème en soutenant le Syndicat ; pouvoir échanger et se faire entendre lors des réunions ou des Assemblées générales ; profiter de tarifs privilégiés pour l'abonnement à des revues spécialisées ; pouvoir assurer au mieux ses ruches et son activité ; bénéficier de conditions particulières et de remises auprès de plusieurs fournisseurs de matériel apicole ; faire partie d'un réseau de capture d'essaims...

C'est pourquoi il vous propose de le rejoindre. Le bulletin d'adhésion au SAG 30 peut être téléchargé sur le site web du Syndicat à l'adresse : <http://apigard.com/le-syndicat/adhesions-2022>